



Réunion du 13 novembre 2023 en visioconférence

Présents : SENTEIN Jean-Marc – GIUSEPPIN Richard – MARSENGO Patrick – REAVAILLE Geneviève – BONNET Jean-Pierre – MANAS Manuel – GRAVOUIL Cédric – GALINIER Gilles – BAYOD Nicolas – DHALLUIN Jonathan – TREBOUTE René – PONCHEL Fabrice – AGASSE Jean-Louis – SERE Claude – SANSUS Isabelle – DIAS MARTINS Luis Miguel – DUBOIS Fabrice – REY Patrice – HUART Philippe – DA COSTA Yves.

Excusés : CHABAN Faïza – BLAISE Sylvain – GHAZOUANI Moudher – THERON Jean-Luc – EL BOUROUMI Rachid – BONNET Jean-Pierre – ARNAUD Marie Loup – GALEY Mathieu – BENECH David – DESPEYROUX Pascal – CALINSKI Gilles.

Invités : FEVRE Loïc – LEDOUX Olivier.

Le Président ouvre la séance de ce Comité de direction en visioconférence à 18h30 et donne la parole au Secrétaire Général qui présente l'ordre du jour et remercie les personnes présentes (élus et salariés).

Le quorum étant atteint, le Secrétaire Général débute la séance.

PRÉSENTATION DU BILAN 2022-2023 ET APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 30.06.23

Comme il avait été annoncé lors du précédent CODIR, n'ayant pas pu, par manque d'information de nos commissaires aux comptes, présenter et voter le bilan définitif 2022/23, nous avons après réception de tous les éléments manquants organisé un 2^{ème} CODIR en visioconférence afin de voter ce bilan.

Je donne la parole à notre trésorière générale pour présentation et discussions du bilan définitif pour cet exercice.

L'exercice 2022/2023 présentant un déficit de 32 050 € est détaillé par la trésorière (voir PJ).

Le bilan 2022/2023 est approuvé à l'unanimité.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat sera proposé au report à nouveau du fond associatif au cours de l'assemblée générale du 01.12.23.

Le Comité de Direction approuve cette proposition.

ORDRE DU JOUR DE L'AG DU 01.12.23 À ST HILAIRE

Le Directeur Général nous présente l'ordre du jour (voir PJ).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président nous donne quelques informations :

- AG Fédéral en décembre.
- AG LFO Le 25 novembre à BALMA.
- Bureau fédéral le 18 novembre à NICE.

- Le projet de déménagement de notre siège de ST JEAN avance, mais nous sommes toujours en attente du prix au m² du terrain.

Le nouveau District d'Aquitaine « de nouvelle génération » a été visité afin de recueillir quelques idées qui pourraient nous servir.

- Le 29 novembre aura lieu notre tournoi partenaire à l'ARENA de ST JORY.

Fin de séance.

**Le Président,
Jean-Marc SENTAIN**

**Le Secrétaire Général,
MARSENKO Patrick**

DISTRICT DE FOOTBALL

59 ter Chemin de Verdale

BP 30

Saint Jean

31240 L UNION CEDEX

du 01/07/2022 au 30/06/2023

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 752	5 752			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	39 822		39 822	39 822	
Constructions	366 077	249 315	116 762	133 886	- 17 124
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 046	2 046			
Autres immobilisations corporelles	229 872	161 485	68 387	37 030	31 357
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	527		527	527	
TOTAL (I)	644 097	418 598	225 499	211 265	14 234
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements	11 373		11 373	6 973	4 400
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	126 526		126 526	129 294	- 2 768
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	237 437		237 437	218 025	19 412
Valeurs mobilières de placement	168		168	168	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	489 495		489 495	496 817	- 7 322
Charges constatées d'avance	7 754		7 754	10 954	- 3 200
TOTAL (II)	872 752		872 752	862 232	10 520
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 516 849	418 598	1 098 251	1 073 497	24 754

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	766 721	759 039	7 682
. Résultat de l'exercice	-32 050	7 682	- 39 732
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 390	2 441	12 949
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (comodat)			
TOTAL (I)	750 061	769 163	- 19 102
Provisions pour risques et charges	53 071	51 513	1 558
TOTAL (II)	53 071	51 513	1 558
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	16 719		16 719
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	56 106	49 247	6 859
Autres	222 294	203 575	18 719
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	295 119	252 822	42 297
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 098 251	1 073 497	24 754
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	511 991		511 991	453 820	58 171	12,82
Production vendue services	77 160		77 160	82 991	- 5 831	-7,03
Montants nets produits d'expl.	589 151		589 151	536 811	52 340	9,75
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			431 613	417 504	14 109	3,38
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			193 612	150 295	43 317	28,82
Reprise de provisions			4 579	25 921	- 21 342	-82,33
Transfert de charges				322	- 322	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			629 803	594 043	35 760	6,02
Total des produits d'exploitation (I)			1 218 954	1 130 853	88 101	7,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 654	677	1 977	292,02
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			2 654	677	1 977	292,02
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			1 173		1 173	N/S
Sur opérations en capital			2 051	810	1 241	153,21
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			3 224	810	2 414	298,02
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 224 832	1 132 341	92 491	8,17
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-32 050		- 32 050	N/S
TOTAL GENERAL			1 256 882	1 132 341	124 541	11,00

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	67 963	3 617	64 346	N/S
Variations stocks de marchandises	-4 399	-9	- 4 390	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 155	605	550	90,91
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	33 203	26 827	6 376	23,77
Services extérieurs	62 434	51 475	10 959	21,29
Autres services extérieurs	233 379	188 727	44 652	23,66
Impôts, taxes et versements assimilés	54 702	50 827	3 875	7,62
Salaires et traitements	579 514	552 741	26 773	4,84
Charges sociales	185 074	180 369	4 705	2,61
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	35 205	30 517	4 688	15,36
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		1 579	- 1 579	-100
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	4 558		4 558	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	4 095	36 885	- 32 790	-88,90
Total des charges d'exploitation (I)	1 256 882	1 124 159	132 723	11,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		500	- 500	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		500	- 500	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 256 882	1 124 659	132 223	11,76
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		7 682	- 7 682	-100
TOTAL GENERAL	1 256 882	1 132 341	124 541	11,00
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations 2023

PREAMBULE

Le District de Football de Haute Garonne, en tant qu'organe déconcentré de la FFF, a pour objet :

- D'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le territoire ;
- De délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- De mettre en œuvre le projet de formation fédéral;
- D'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- De défendre les intérêts moraux et matériels du football sur le Territoire.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 098 251,00 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 32 050,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/11/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, telles que prévue par :

- Le règlement ANC n° 2018-06 abrogeant le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC 99-01) applicable pour la première fois au 01/01/2020.
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- Les règlements complémentaires en vigueur à cette date

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation : dans le cas présent, cette continuité d'exploitation est subordonnée au maintien et à la reconduction des subventions d'équipement et de fonctionnement accordées par les collectivités publiques
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	De 01 à 05 ans
Constructions	De 20 à 30 ans
Agencement des constructions	De 03 à 10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	De 01 à 05 ans
Mobilier	De 01 à 10 ans
Matériel Audiovisuel	De 03 à 05 ans

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;

- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 3.7 % pour le 30/06/2023 et de 3.1 % pour le 30/06/2022. Le montant de l'engagement retraite est de 65 261 euros au 30/06/2023 et de 60 703 euros au 30/06/2022.

Par ailleurs, l'association a souscrit un contrat couvrant les indemnités de carrière. Le fonds acquis au 30/06/2023 est estimé à 12 190 euros.

La provision passée dans les comptes est donc de 53 071 euros au 30/06/2023.

Contributions volontaires :

L'association fonctionne grâce à des très nombreux bénévoles dont le temps de travail équivaldrait à une dizaine de salariés à temps pleins et à trois dirigeants cadre à temps partiel, valorisé et comptabilisés de la manière suivante :

- Bénévoles non-cadre : catégorie B soit un brut mensuel de 1 798 euros par personne d'où un brut annuel pour une dizaine de bénévole de 242 730 euros.

- Bénévoles cadres :

- Président : catégorie H soit un brut mensuel de 3 274 euros pour 20 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 44 199 euros.

- Trésorière : catégorie G soit un brut mensuel de 2 203 euros pour 20 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 29 740 euros.

- Secrétaire Général : catégorie G soit un brut mensuel de 2 203 euros pour 20 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 29 740 euros.

- Soit un coût estimé de 346 409 euros hors incidence des charges sociales

"Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il n'y a aucune rémunération versée aux trois plus hauts cadres dirigeants qui sont des bénévoles.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations 2023 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 752			5 752
Immobilisations corporelles	588 379	49 438		637 817
Immobilisations financières	527			527
TOTAL	594 659	49 438		644 097

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 752			5 752
TOTAL I	5 752			5 752
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	232 191	17 124		249 315
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	2 046			2 046
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	35 857	7 763		43 620
Matériel de transport		3 310		3 310
Matériel de bureau et informatique	93 193	7 008		100 201
Emballage récupérables et divers	14 354			14 354
TOTAL II	377 641	35 205		412 846
TOTAL GENERAL (I+II)	383 393	35 205		418 598

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	6 973	4 400		11 373
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	6 973	4 400		11 373

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	527		527
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	126 526	126 526	
Autres créances	237 437	237 437	
Charges constatées d'avance	7 754	7 754	
TOTAL	372 245	371 717	527

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	13 833
TOTAL	13 833

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	1 579		1 579	
Comptes financiers				
TOTAL	1 579		1 579	

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	48 513 3 000	4 558	3 000	53 071
TOTAL (II)	51 513	4 558	3 000	53 071
TOTAL GENERAL (I+II)	51 513	4 558	3 000	53 071
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		4 558	3 000	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	16 719	16 719		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	56 106	56 106		
Dettes fiscales et sociales	173 465	173 465		
Dettes sur immobilisations	7 075	7 075		
Autres dettes	41 754	41 754		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	295 119	295 119		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 075
Dettes fiscales et sociales	121 754
Autres dettes	
TOTAL	128 829

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	9	
TOTAL	12	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 154 E.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2023 Salle Polyvalente de SAINT HILAIRE

-

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants et procédure électronique d'émargement,
2. Ouverture de l'Assemblée par M. SENTEIN Jean Marc, Président du District,
3. Interventions des personnalités
4. **Vote** pour approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2023,
5. « Respectez mon sport » par un représentant des sports collectifs de la Haute-Garonne
6. Présentation du Bilan 2022-2023 et approbation des comptes clos au 30 juin 2023 par Mme REAVAILLE Geneviève,
7. Rapport du Commissaire aux comptes,
8. Discussion et **vote** sur le rapport financier,
9. **Vote** pour affectation du résultat,
10. Remise des médailles du District
11. Les formations du football français par Institut Régional de Formation du Football :
 - Entraîneur - Parcours professionnel
 - Educateur - Parcours bénévole
12. Clôture de l'Assemblée Générale.